



Rapport de la commission des finances
chargée de l'examen
du programme de législature 2022-2025 et du plan financier

(Du 11 mai 2022)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission des finances chargée de l'examen du programme de législature 2022-2025 et du plan financier.

La commission a siégé dans la composition suivante :

Présidente : M^{me} Sandra Menoud
Vice-président : M. Patrick Erard
Rapporteur : M. Antoine de Montmollin
Membres: M. Damien Humbert-Droz
M. Andreas Jurt
M. Quentin Di Meo
M. Armin Kapetanovic
M^{me} Christine Ammann Tschopp
M. Niel Smith
M^{me} Martine Docourt Ducommun
M. Jonathan Gretilat
M. Damien Schär
M^{me} Mireille Tissot-Daguette

1. PRÉAMBULE

La commission a siégé les 14 mars, 11 avril et 3 mai 2022 pour traiter le programme de législature 2022-2025.

Tant le programme de législature que le plan financier 2022-2025 se limitent à des orientations d'ordre stratégique. En conséquence, la commission des finances n'a pas été en mesure d'effectuer un examen approfondi de la crédibilité des scénarios financiers envisagés par le Conseil d'État. Les débats de la commission se sont dès lors axés sur les principes généraux annoncés par l'exécutif. Les réflexions des commissaires sur certaines mesures spécifiques sont également reprises dans le présent rapport.

Pour rappel, le Grand Conseil est appelé à prendre en considération le programme de législature au travers d'un vote, et non à adopter ces documents, qui présentent la vision de l'exécutif pour la législature en cours.

2. APPRÉCIATION DE LA COMMISSION

2.1. Programme de législature

Le programme de législature 2022-2025 s'inscrit dans la continuité et la stabilité par rapport aux exercices précédents, ce qui est globalement perçu comme positif par la majorité des membres de la commission. Les quatre ambitions principales du Conseil d'État, à savoir l'innovation et la digitalisation, la cohésion, l'attractivité, ainsi que l'efficacité et la solidité des institutions et des

finances publiques n'ont pas soulevé de grands débats au sein de la commission.

Si certain-e-s commissaires jugent le programme de législature ambitieux, d'autres regrettent au contraire le manque de mesures concrètes devant permettre de réaliser les ambitions stratégiques décrites par le Conseil d'État. En outre, les objectifs fixés par le rapport ne sont pas chiffrés et donc difficilement mesurables, au même titre que les moyens nécessaires pour les atteindre.

Certain-e-s commissaires regrettent également que les entreprises neuchâteloises et en particulier les PME ne soient pas davantage prises en considération dans le programme de législature.

Une tension est également relevée entre l'approche très stratégique et à moyen terme de la vision exprimée par le Conseil d'État et l'urgence d'agir dans certains domaines spécifiques. Une partie de la commission souligne que l'action envisagée en matière de lutte contre le dérèglement climatique est trop timorée et pas assez concrète au regard de la crise écologique. Certain-e-s commissaires considèrent également que les intérêts de la jeunesse neuchâteloise, qui a été lourdement affectée par les répercussions sociales de la crise sanitaire, doivent être mis au cœur des priorités politiques pour les années à venir.

2.2. Plan financier

Comme déjà mentionné en préambule, le rapport du Conseil d'État ne contenant pas de mesures précises et concrètes mais plutôt des orientations générales, la commission des finances n'a pas pu examiner de manière détaillée la crédibilité des scénarios et des projections retenus dans le plan financier. La commission regrette que l'exécutif ne lui ait pas remis d'éléments plus précis et étayés dans le cadre du traitement de ce rapport. Le lien entre les ambitions exprimées par le programme de législature et le plan financier est par ailleurs peu lisible pour les commissaires, de même que l'articulation avec d'autres planifications portées par le Conseil d'État et leur financement, à l'image du plan climat.

Globalement, la commission partage néanmoins la volonté du Conseil d'État de chercher des équilibres, tant en matière de développement environnemental, social et économique du canton qu'en termes de finances publiques. Le contexte international incertain – crise sanitaire, invasion de l'Ukraine par l'armée russe et inflation notamment – rendront cette recherche d'autant plus nécessaire et complexe.

La volonté d'investir pour moderniser les infrastructures cantonales et de relever les grands défis auxquels notre canton fait face est perçue positivement par la commission. Plusieurs commissaires s'inquiètent toutefois de l'impact des investissements prévus sur le niveau de la dette. Dans cette optique, une hiérarchisation entre les principales masses d'investissement serait jugée nécessaire. D'autres commissaires considèrent au contraire que la limite prévue pour l'enveloppe des investissements afin de modérer les charges d'amortissement pourrait entraîner une baisse du volume d'investissements effectivement réalisés.

Quelques commissaires ont d'ores et déjà annoncé qu'ils ou elles n'admettraient pas de déroger au mécanisme de frein à l'endettement pour l'exercice 2023. Le Conseil d'État a de son côté affirmé que malgré les défis financiers présents et à venir, il était réaliste de viser un retour à l'équilibre financier pour 2024 grâce aux mesures d'assainissement entreprises depuis plusieurs années.

Certaines mesures plus spécifiques du plan financier ont en outre fait l'objet de remarques et de questions des commissaires :

Évolution des coûts de la santé et de la formation

La limitation des coûts dans ces domaines demeure un sujet délicat et complexe au regard de la croissance souhaitée en termes de prestations et de population dans le même temps. Dans le domaine de la santé, certain-e-s commissaires se sont également interrogé-e-s sur la capacité à réaliser des économies supplémentaires sur les prestations d'intérêt général (PIG) et les charges hospitalières compte tenu de la situation sanitaire globale et de ses impacts sur le Réseau Hospitalier Neuchâtelois (RHNe).

Digitalisation et cybersécurité

Les besoins en termes d'accompagnement de digitalisation et de cybersécurité sont de plus en plus importants. Plusieurs commissaires se sont interrogé-e-s sur la nécessité de réévaluer les moyens alloués à ces domaines, en lien notamment avec les dernières attaques constatées sur des collectivités publiques. Le Conseil d'État a confirmé que des crédits complémentaires pourraient en effet être sollicités sur cet aspect auprès du Grand Conseil dans le courant de l'année 2022 ou dans le cadre du budget 2023.

Évaluation des fonctions

Certain-e-s commissaires s'inquiètent concernant le dossier de l'évaluation des fonctions dans l'enseignement (ECFE) suite à l'orientation formulée dans le programme de législature. Le Conseil d'État a indiqué qu'en la matière, la discussion se poursuivait sur une proposition alternative émanant des communes.

Optimisation des partenariats et des subventions

Certain-e-s commissaires se sont interrogé-e-s sur les économies importantes attendues par le Conseil d'État grâce à l'optimisation des partenariats et des subventions (classification fonctionnelle sous *administration générale*). Le Conseil d'État a précisé que celles-ci résulteraient notamment de la mise en œuvre espérée du contre-projet à l'initiative pour une cour des comptes, qui permettrait de doter l'État de plusieurs outils afin d'optimiser la gestion des subventions. Parallèlement, la gestion par contrats de prestations est en cours de finalisation dans plusieurs secteurs, avec pour conséquence l'abandon du principe de couverture de déficit. Les recettes issues des partenariats sont également incluses dans cette rubrique.

3. CONCLUSIONS

Conformément aux responsabilités que lui confère la loi d'organisation du Grand Conseil, la commission des finances a procédé à l'examen du programme de législature et du plan financier qui l'accompagne.

Si en l'état la commission des finances n'est pas en mesure de confirmer que les orientations retenues par l'exécutif sont réalistes d'un point de vue financier, elle est favorable à une prise en considération par le Grand Conseil des intentions du Conseil d'État.

Par 12 voix et 1 abstention, la commission recommande ainsi au Grand Conseil de prendre en considération le programme de législature et le plan financier qui l'accompagne.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité le 11 mai 2022.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 11 mai 2022

Au nom de la commission des finances :

La présidente,
S. MENOUD

Le rapporteur,
A. DE MONTMOLLIN